

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 DÉCEMBRE 2022

MB/VSH

L'an deux mille vingt-deux, le trente décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY) – Daniel GASPA (procuration à André MIR)

Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 15 décembre 2022
- Décide :
 - o De retenir le choix de la société Compagnie Européenne des Bains dénommée VALVITAL, comme titulaire de la nouvelle convention de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermal
 - o D'approuver la convention de service public à intervenir
 - o D'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et à exécuter ou faire exécuter les formalités qui y sont attachées.

La séance est levée à 20h.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



André MIR